

DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil dix, le vingt deux juin à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2010.

Nombre de Conseillers : <i>en exercice</i>	:	18
<i>présents</i>	:	17
<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, M. BORDE, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, M. REGNER

EXCUSÉS : M. REBEYROLLE

ABSENTS : néant

Madame PENISSON a été élue secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le responsable des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre prochain. Si un de ses collègues sera nommé pour assurer ses fonctions, il est nécessaire de créer un poste nouveau pour compléter l'équipe. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2011, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un agent des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre prochain. Il est donc nécessaire de créer un poste nouveau pour remplacer cet agent. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2011, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention d'insertion d'un agent des services généraux va se terminer le 31 août prochain. Cet agent ayant donné toute satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches, Monsieur le Maire suggère que son poste soit pérennisé sous la forme d'une titularisation. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2010, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE ~ EXERCICE 2009

Monsieur le Maire présente, pour l'année 2009, le rapport du service public d'assainissement prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport annuel du Service Public d'Assainissement établi pour l'exercice 2009.

TRAVAUX DE VOIRIE 2010 : RUE JULES FERRY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 mai par laquelle le Conseil l'a chargé de lancer la consultation pour les travaux de voirie 2010.

Il informe le Conseil que la Commission de la Voirie et la Commission Administrative demande la modification du projet relatif à la rue Jules Ferry en ce sens qu'il est nécessaire d'ajouter six places de stationnement. Cet ajout ne modifie pas substantiellement le marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du projet d'aménagement de la rue Jules Ferry.

ALIENATION DE L'IMMEUBLE DIT « MOUSQUES »

Monsieur BOILEAU rappelle au Conseil l'estimation effectuée par le service des Domaines et relative à l'immeuble dit « Mousquès » sis 43 rue Onésime Reclus.

Considérant les charges relatives à cet immeuble, Monsieur BOILEAU propose de rechercher un acquéreur, sur la base de l'estimation des Domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de l'aliénation de l'immeuble dit « Mousquès » et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

PRISE DE POSSESSION DE BIENS SANS MAITRE RUE DU GRAVERON

VU le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles L 25 et L 27 bis,

VU le code civil, notamment son article 713,

VU l'avis de la commission communale des impôts direct du 16/09/09,

VU l'arrêté municipal du 10/11/09 déclarant la parcelle AP 237 sans maître,

VU l'avis de publication du 25/11/09,

VU le certificat attestant de l'affichage aux portes de la mairie et sur place de l'arrêté municipal susvisé,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle AP 237 sise rue du Graveron et d'une contenance de 9 m² ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 27 bis alinéa 1^{er} du code du domaine de l'Etat. Dès lors, le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Ce bien peut revenir à la commune si celle-ci ne renonce pas à son droit.

Après en avoir délibéré (vote à l'unanimité),
Le Conseil municipal :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil parce que la parcelle AP 237 est en bordure d'une voie communale et en constitue le fossé ;
- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce bien et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

DEMATERIALIZATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de transmettre les actes administratifs aux services de l'Etat par voie dématérialisée. De nombreuses collectivités ont déjà adoptée ce système et la Sous-préfecture de Bergerac est équipée en ce sens. Il existe plusieurs plateformes agréées par l'Etat et trois d'entre elles ont déjà été sollicitées pour évaluer leur performance et leur coût.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le principe de la dématérialisation de la transmission des actes administratifs, le choix du prestataire étant suspendu à un complément d'information.

Le Conseil municipal approuve le principe de la dématérialisation de la transmission des actes administratifs aux services de l'Etat.

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DE RUE

Monsieur LACLOTTE rappelle aux membres de l'Assemblée que le budget prévoyait l'acquisition d'un matériel pour l'entretien courant des rues. Initialement, il s'agissait d'un équipement à fixer sur le tracteur tondeuse dont les services techniques sont équipés. Or ce matériel s'avère coûteux et il n'est pas possible de le voir en démonstration.

Monsieur LACLOTTE explique alors qu'un autre fournisseur viendra prochainement montrer le maniement d'une balayeuse autotractée qui pourrait être une alternative au premier choix.

Le Conseil municipal, confirme le principe de l'acquisition d'une balayeuse, sous réserve du résultat de la démonstration de ce matériel.

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA STATION METEO DE BERGERAC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé son collègue de Bergerac. Ce dernier fait part de grandes inquiétudes au sujet de la station météo implantée sur sa commune, considérant la « politique de rationalisation de son organisation » menée par Météo France. Il appelle tous les Conseils municipaux et intercommunaux du secteur à soutenir le maintien de cette station.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote une motion de soutien en faveur du maintien de la station météo de Bergerac (M. REGNER s'abstient).

DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE ELIE FAURE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Pierre LOUIS demande à être déchargé de sa délégation auprès du Syndicat Intercommunal du Collège Elie Faure, pour raison professionnelle.

Mlle BUSO est désignée pour le remplacer dans cette délégation.

CLASSEMENT UNESCO DU BASSIN DE LA DORDOGNE

Monsieur LACLOTTE porte à la connaissance du Conseil le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve de biosphère, dossier préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques et économiques,

Se prononce favorablement pour un classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de biosphère,

Soutient la démarche engagée par EPIDOR, porteur du projet.

SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'au budget 2010 une subvention de 12 000 € a été prévue pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune. Il convient donc de réaliser du point de vue comptable cette situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de la subvention de 12 000 € au CCAS.

VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au compactage de deux emprunts réalisé cette année il est nécessaire de verser des intérêts non prévus au budget. Il convient donc de procéder au virement de crédits suivant :

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Article	Somme	Article	Somme
Personnel titulaire	6411	- 1 200,00		
Intérêts	66111	+ 1 200,00		

Informations et questions diverses

=oOo=

USTOM

Monsieur REGNER rend compte de la réunion de l'USTOM qui s'est déroulée le 17 juin dernier sur le site de la future recyclerie à Pessac/Dordogne. Un bilan des activités sur les cinq premiers mois de l'année fait apparaître une baisse de 8 % des ordures ménagères. La récolte des verres est en augmentation, d'une manière générale ; cependant elle est en diminution dans le cadre du porte à porte. Par ailleurs, l'étude portant sur l'instauration de la redevance incitative sera achevée en fin d'année.

DIVERSES INFORMATIONS :

- M. LACLOTTE évoque l'enquête publique en cours relative au syndicat du Haut et du Bas Montravel. Le Conseil devra délibérer sur le sujet avant le 15 juillet, Monsieur le Maire invite donc chacun à venir en mairie lire le document explicatif.
- M. le Maire informe l'Assemblée du « Big Jump » qui aura lieu le 11 juillet à la plage des Bardoulets.
- M. le Maire lit la lettre de remerciements de Mme CORAUX au sujet des deux passages piétons créés avenue du Périgord et face à la mairie.
- MM. MAUREAU et REGNER rendent compte de la dernière réunion du SIAEP et informe l'Assemblée que le prix de l'eau restera inchangé. Les travaux de renforcement dans le secteur sud de la commune (Gracies) vont bon train.
- M. BORDE souligne l'importance de l'opération de récupération des bouchons en plastique et félicite le Conseil municipal d'Enfants qui y participe activement.
- M. BORDE fait part de son souhait de voir les propriétaires riverains situés entre la base de loisirs de Clairet et la Nouguèrède réhabiliter le chemin de halage afin de permettre aux promeneurs, nombreux à le demander, d'y accéder.
- Mme CHATEAU indique qu'elle a rencontré un spécialiste du comportement des chiens qui propose ses services en matière de capture des chiens errants et particulièrement s'ils sont dangereux. Cette personne est invitée à prendre contact avec la mairie.
- Mme BAYLE demande s'il y aura une restauration à la plage des Bardoulets cette année. M. le Maire l'informe que ce sera le cas.

Monsieur le Maire déclare la séance close.

Questions du public :

- Monsieur CORAUX abonde dans le sens de M. BORDE au sujet du chemin de halage entre Clairet et la Nouguèrède.
- Monsieur CORAUX signale des dépôts sauvages d'ordures ménagères avenue du Périgord. M. LACLOTTE l'informe que les services techniques sont intervenus pour les ôter. Madame ANDRO informe le Conseil qu'il y a un autre dépôt irrégulier à l'angle entre la route des Vergers et la rue des Sables. M. le Maire regrette ces actes d'incivilité qui obligent les agents communaux à intervenir.
- Monsieur CORAUX se félicite du projet de recyclerie de Pessac qui va offrir de nombreux débouchés.